

Envoi : 29/05/2018  
Réception par le Préfet : 29/05/2018  
Publication : 01/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-5-10-3

**Séance** du vendredi 25 mai 2018

**MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE D'ALSACE - MSA. PROJET D'ADHÉSION DU  
DÉPARTEMENT À LA CHARTE TERRITORIALE AVEC LES FAMILLES ET  
TRAVAUX D'ÉTUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES PAROVIC**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSE :**

M. DELMOND.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.  
M. HABIG donne procuration à M. WITH.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 112-5, L. 121-1, L. 123-2, L. 222-5-1 et L. 222-5-2,
- VU le courrier du 13 mars 2018 de la Présidente du Conseil départemental au Directeur de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission en date du 18 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la charte MSA « Avec les familles et les jeunes » du 23 mars 2018, jointe en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité